

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quinze  
Le : 2 septembre à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,  
s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de M. Henry SARRAZIN, Maire.  
Date de convocation du Conseil : 28 août 2015

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER,  
Jean-Louis PONS, William PELLECUER, Isabelle MILESI Isabelle MORONVAL,  
Valérie BOURGARIT, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Gérard ESPINOSA, Nicolas  
BAUDESSEAU, Cathy VIGNE, formant la majorité des membres en exercice.  
**Absent ayant donné procuration :** Yves SAVIDAN à Pamela IZARD.  
**Absente :** Marion MANAHILOFF  
**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2015 - 07 - 09 - 31

**Objet : SMGC – modifications des statuts – abandon de certaines compétences.**

Le maire expose que le président du Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC) a constaté que certaines compétences prévues dans les statuts ne sont plus du tout exercées, notamment les compétences à la carte telles que l'assainissement collectif et le contrôle des assainissements individuels autonomes.

Le président du SMGC observe que ces compétences sont exercées par des structures intercommunales et plus du tout au titre des compétences à la carte et, à la demande des services préfectoraux, propose donc aux membres du Syndicat de clarifier les statuts et les modifier en abandonnant les compétences précitées.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré,  
Approuve la proposition des modifications des statuts telles que  
présentées plus haut, à l'unanimité des présents.

Pour extrait. Saussines, le 3 septembre 2015  
Le Maire, Henry SARRAZIN



Certifié exécutoire. Publié le : 03.09.2015  
Le maire informe que la présente décision  
peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
de Montpellier dans le délai de 2 mois à  
compter de la présente publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20150903-2015-07-09-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2015

Pour l'autorité Compétente"  
par délégation

